

**Position de la Direction de l'habitation au sujet d'une modification au plan d'urbanisme
Projet Durocher-d'Anvers**

(Montréal, 5 mai 2003) La Direction de l'habitation de la Ville de Montréal appuie la demande de modification réglementaire qui vise le changement d'affectation d'une partie de terrain bordée par la rue de Liège, l'avenue d'Anvers, la limite est des terrains bordant l'avenue Querbes et la voie ferrée du Canadien Pacifique, dans l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. Ce changement aura pour effet d'intégrer les terrains compris dans ce périmètre à la zone résidentielle voisine et de remplacer l'affectation « Parc et lieu public » sur la partie nord du terrain par l'affectation « Habitation ».

Ce changement réglementaire permettra une mise en valeur de ce terrain, appartenant à la Ville de Montréal, dans le cadre d'une vente ultérieure afin d'y réaliser deux projets d'habitation sociale et communautaire, totalisant 60 logements, et d'y implanter un centre de la petite enfance de 80 places.

L'un des deux projets d'habitation compte 30 unités locatives qui appartiendront à la Coopérative d'habitation Durocher-d'Anvers. L'autre immeuble abritera également 30 unités de logements qui seront la propriété de l'organisme à but non lucratif Habitations populaires de Parc-Extension (HAPOPEX).

En vertu du programme *AccèsLogis Québec*, le gouvernement provincial versera des subventions à la construction de ces deux projets. La Ville de Montréal accorde aussi un appui financier aux organismes qui réalisent des habitations qui ajoutent de nouveaux logements destinés aux ménages à faible revenu.

Les deux projets d'habitation s'inscrivent dans le cadre du plan d'action *Solidarité 5 000 logements*, qui vise à accroître le nombre de logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal et à accélérer leur mise en œuvre. L'approbation par le Conseil de la Ville du changement proposé permettra la livraison de nouvelles unités d'habitation dans un contexte de pénurie de logements.

Dans ce quartier, les logements comptent généralement un petit nombre de chambres à coucher alors que les familles sont plus nombreuses qu'ailleurs sur l'île de Montréal. Le coût des logements est en moyenne élevé par rapport aux revenus des ménages du secteur. Les deux projets d'habitation sociale et communautaire sur le site Durocher-d'Anvers viendront combler une partie du besoin pressant des familles à faible revenu du quartier.

La réalisation de ces deux projets d'habitation sera encadrée par le Groupe CDH, un organisme à but non lucratif qui conseille les organismes promoteurs de projets d'habitation sociale et communautaire.

Source : Direction de l'habitation
Jean-Jacques Bédard
(514) 872-3393